



Divorce faute exclusive

Par **eloloma**, le **02/09/2019** à **14:30**

Bonjour,

mon mari me trompe depuis 1 ans et demi avec une fille 20 ans plus jeune que lui. Il est gendarme et m'a mis dehors du logement familial de la gendarmerie et m'a obligé à vivre a notre maison secondaire. Il a dormi à l'hôtel, fait des restaurants etc avec celle ci depuis que je sais la vérité. Suite à ce cette situation je me retrouve à 45kg et je vais très mal psychologiquement car nous sommes mariés depuis 25 ans et je l'ai toujours soutenu. Mes parents sont décédés et j'ai racheté leur maison héritage mais étant mariés sans contrat de mariage , la maison n'étant Pas finie d'etre Payée je souhaite la sauver car elle est très importante à mes yeux que faire ? Il m à envoyé une demande de divorce à l'amiable mais je souhaite faire une demande pour faute qu'en pensez vs ? Que me conseillez vs ?
Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/09/2019** à **14:38**

Bonjour

Concernant la maison qui vous appartient, elle est un bien personnel pour vous, mais la communauté a droit à une "récompense" pour l'argent qu'elle a affecté au paiement ou aux travaux.

Votre avocat est là pour vous aider et vous guider vers une procédure de divorce pour faute, il vous indiquera quelles preuves vous devez apporter.

Par **eloloma**, le **02/09/2019** à **15:05**

Merci pour votre réponse. Je travaillais jusqu'en 2018 mon salaire allait pour payer les traités du crédit ainsi que les charges. Quant aux travaux ce n'est pas lui qui les a réalisés c'est ma filleule qui a réalisé le plus gros des travaux Sauf toiture et rejointement en façade et menuiserie que des entreprises ont réalisées. Mais placot laine de verre cuisine carrelage c'est ma filleule qui a tout fait car elle tient à cette maison qui est celle de ses grands parents. Pensez vous qu'il va avoir le droit à quelque chose de la maison ? J'ai rdv la semaine pro avec l'avocat cdlmt

Par **Visiteur**, le **02/09/2019** à **15:10**

Indirectement oui, car vous devez à la communauté une "récompense" pour l'argent qu'elle a affecté au paiement ou aux travaux, indépendamment de l'aide apportée par votre filleule.

Or la communauté, c'est moitié lui, moitié vous...